

Compte-rendu presse du Conseil communautaire du 10 avril 2008, à Gannat

Louis HUGUET réélu Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE GANNAT

Les délégués communautaires, soient 42 délégués titulaires et 42 délégués suppléants désignés par les Conseils municipaux, se sont réunis au Centre Socioculturel de Gannat.

Suite à l'installation du Conseil communautaire, c'est sous la présidence de Monsieur Pierre PRADE, doyen de l'assemblée, que l'on a procédé à l'élection du Président.

Seul candidat, Monsieur Louis HUGUET, Maire de Gannat, a été élu très confortablement avec 35 voix (sur 42 votants, 37 bulletins exprimés, 5 bulletins blancs, Louis HUGUET : 35 voix, Anne-Marie DEFAY : 2 voix). Ayant obtenu la majorité absolue, Louis HUGUET a été immédiatement installé comme Président de la Communauté de Communes.

Comme pour le précédent mandat, l'action de Louis HUGUET sera avant tout animée par l'intérêt général, pour le développement harmonieux du territoire et le bien-être de la population qui y vit.

Il a rappelé les projets réalisés depuis la création de la Communauté de communes, grâce aux élus communautaires, qui ont su laisser de côté leurs divergences politiques. Il n'a donc pas manqué de remercier les « anciens » élus pour tout le travail qu'ils ont accompli au cours du mandat précédent, tout en espérant continuer à œuvrer dans le même esprit.

Quatre vice-présidents ont ensuite été élus et immédiatement installés.

1^{er} vice-président : Pierre PRADE, Maire de Saint-Pont, en charge des finances.

2^{ème} vice-président : Daniel GUETAUD, Maire de Biozat, en charge du Développement économique.

3^{ème} vice-présidente : Françoise BOURGUIGNON, Maire de Saint-Priest-d'Andelot, en charge du Tourisme et de l'Environnement.

4^{ème} vice-président : Guy BLANCHETETE, Maire de Poëzat, en charge du Logement et de l'Insertion.

• Elections des membres du Bureau

Outre le Président et les quatre Vice-présidents, ont été élus membres du Bureau : Alain VIGUIE (Bègues), Pierre HOUBÉ (Broût-Vernet), André SEGUIN (Charmes), Jean-Pierre MOULIN (Escurolles), Thierry LECOMTE (Jenzat), François QUIQUANDON (Le Mayet-d'Ecole), Patrick CHABRIDON (Mazerier), Annie PANNETIER (Monteignet-sur-l'Andelot), Anne-Marie DEFAY (Saint-Bonnet-de-Rochefort), Robert PINFORT (Saulzet) et Jean-François HUMBERT (Saulzet).

• Composition des Commissions permanentes

La composition des différentes commissions permanentes – Commission des Finances, Commission Economie, Commission Tourisme et Environnement et Commission Logement et Insertion – a été fixée par le Conseil communautaire. La Commission des Finances est composée des membres du Bureau (16 membres). Quant aux trois autres commissions, elles se composent d'un délégué par commune à l'exception de la Ville de Gannat qui en compte 5 (dont le Président), soit un total de 20 membres. Les Commissions sont chargées de donner un avis sur les dossiers. Elles peuvent également prendre des décisions, sur délégation du Conseil communautaire, tel que pour l'examen des dossiers d'aide aux travaux de ravalement de façades.

• Election des membres de la Commission d'appel d'offres

Ont été élus membres titulaires de la Commission d'appel d'offres : Daniel GUETAUD, François PERICHON, François QUIQUANDON, Robert PINFORT et Jean-Pierre MOULIN. Ont été élus membres suppléants : Patrick CHABRIDON, Annie PANNETIER, Christophe ROUGIER, Pierre HOUBÉ et Claire MATHIEU-PORTEJOIE.

• Autorisation à la Directrice Générale des Services d'assister aux réunions du Conseil communautaire

• **Pouvoirs du Président de la Communauté de communes**

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des Collectivités territoriales, le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité un certain nombre de délégations au Président pour la durée du mandat (marchés publics, réalisation de lignes de trésorerie, dons et legs, etc.).

Le Président doit rendre compte à chacune des réunions du Conseil communautaire des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

• **Délégations au SICTOM Sud-Allier**

Sur proposition des Conseils municipaux, le Conseil communautaire a désigné les délégués titulaires et suppléants siégeant au SICTOM Sud-Allier (2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune).

• **Délégations**

Ont été désignés à l'unanimité :

- Daniel GUETAUD (titulaire), Jean-Pierre MOULIN (suppléant) pour siéger au CAUE,
- Joëlle SOISSONS, correspondante au Collège des élus du CNAS,
- Anne-Marie DEFAY, Françoise BOURGUIGNON, Maurice COLLANGES et Daniel GUETAUD pour siéger au GAL Val de Sioule-Forterre (programme LEADER +),
- Robert PINFORT, Anne-Marie DEFAY, Charlette CAMERLYNCK, Louis HUGUET, Pierre PRADE, Pascal GILBERT et Bernard DEVOUCOUX DU BUYSSON pour siéger à l'association Les Amis de Radio Coquelicot,
- Françoise BOURGUIGNON, Maurice COLLANGES, Pascal GILBERT et Jacques BONNET pour siéger au Comité syndical du SMAT du Bassin de Sioule,
- Christian DELAIRE, Annie PANNETIER, Claude METENIER (titulaires), André SEGUIN, Didier CAVARD et Philippe WILLIAMS (suppléants) pour siéger à la Mission Locale,
- Françoise BOURGUIGNON, Maurice COLLANGES, Alain VIGUIE, Louis HUGUET, Yvan COMBAL, Charlette CAMERLYNCK, Martine KAZUBECK, Jean-Louis LEBEAU, Michel VERRIER, Serge MESPLES, Marie-Ange RAGON et Hugo MAUGAIN pour siéger au Comité d'administration de l'Office de Tourisme,
- Françoise BOURGUIGNON, Maurice COLLANGES, Alain VIGUIE, Louis HUGUET et Thierry LECOMTE pour siéger à l'Office de Tourisme de Pôle,
- Pierre PRADE, Pierre HOUBÉ, Maurice COLLANGES (titulaires), Claire MATHIEU-ORTEJOIE, Anne-Marie DEFAY et Bernard DEVOUCOUX DU BUYSSON (suppléants) pour siéger au Pays de Vichy – Auvergne.

• **Désignations au sein de comités de pilotage :**

Ont été désignés à l'unanimité :

- Louis HUGUET, Françoise BOURGUIGNON, Marie-Ange RAGON et Alain VIGUIE pour siéger au Comité de pilotage chargé du Jeu de pistes,
- Françoise BOURGUIGNON, Maurice COLLANGES et Cécile BOURY (agent de développement) pour siéger au Comité de pilotage chargé du projet du site touristique de loisirs de Jenzat (maîtrise d'ouvrage : SMAT du Bassin de Sioule).

Ce document à été crée avec Win2pdf disponible à <http://www.win2pdf.com/fr>
La version non enregistrée de Win2pdf est uniquement pour évaluation ou à usage non commercial.